

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 268

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 22.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement considèrent que le travailleur doit pouvoir disposer comme il l'entend des droits qu'il a acquis au titre de son exposition à des risques de pénibilité.